

MAIRIE DE LE BOULOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, 28 Février à 19h00

PRÉSENTS : Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjoint, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjoint, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 6^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Claudine MARCEROU, Stéphane GRAU, Jean-Christophe BOUSQUET, Dominique NOËL, Alain GRANAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : François COMES à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBIL-JUANOLA à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSÉ, Sébastien BORREIL à Carlos GREZES, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES à Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ à Jean-Christophe BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES : Rose-Marie QUINTANA, Uriel BASMAN

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Délibération n° 23_01_07 DEL RH CREATION MODIF TABLEAU EFFEC

PERSONNEL COMMUNAL

Création de postes - Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs permet à l'assemblée municipale de suivre les créations et fermetures d'emplois qui relèvent de sa compétence exclusive, le pouvoir de nomination relevant quant à lui de l'autorité territoriale.

Dans le cadre du fonctionnement de l'administration, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de deux emplois :

- Le premier, dans le but de favoriser la progression de carrière d'un agent qui est susceptible de remplir les conditions d'avancement de grade,
- Le second, dans le cadre du recrutement par voie de mutation, puis de détachement d'un agent sur l'emploi de Directeur général des services des communes de 2 à 10 000 habitants, dont la vacance avait, normalement été publiée, mais sur la vacance de l'emploi en extinction de secrétaire de mairie inscrit au tableau. Il convient de rappeler qu'un poste est créé selon une estimation du besoin. Si le recrutement se fait en fait sur un autre grade, une seconde délibération peut modifier le poste dans le respect de la nécessité d'assurer la continuité du service qui peut conduire, exceptionnellement, à procéder en urgence au recrutement et à prendre dans un second temps la délibération requise comme le rappelle la réponse de l'Assemblée nationale parue au Journal Officiel (QE 48920 / JO AN (Q) du 30.10.2000).

Il est donc nécessaire de créer les postes suivants :

- Filière culturelle (Patrimoine et bibliothèques) :
1 – adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe – temps complet
- Emplois fonctionnels de direction :
1 – Directeur général des services des communes de 2 à 10 000 habitants – temps complet

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,

☞ Oui l'exposé de Monsieur Jean-Claude FAUCON,

☞ Après examen et discussion,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **DE VOTER** la création des postes suivants :

- Filière culturelle (Patrimoine et bibliothèques) :
1 – adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe – temps complet
- Emplois fonctionnels de direction :
1 – Directeur général des services des communes de 2 à 10 000 habitants – temps complet

☞ **DE DIRE** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence (joint en annexe).

☞ **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont prévus au budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Claude FAUCON



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Affichage le :

Insertion au recueil des actes administratifs :

Notification le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

"Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

TABLEAU DES EFFECTIFS - Conseil Municipal du 28 février 2023**PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET :**

GRADE	EFFECTIF	POURVU	NON POURVU
<i>Emploi fonctionnel de direction</i>			
Directeur Général des Services (de 2000 à 10 000 habitants)	1	1	-
TOTAL	1	1	-
<i>Filière administrative</i>			
Cadre d'emploi Attaché principal	3	-	3
Cadre d'emploi Attaché territorial	2	-	2
Cadre d'emploi Secrétaire général de mairie (de 5.000 à 10.000 habitants)	1	-	1
Cadre d'emploi Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	-	1
Cadre d'emploi Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	-	1
Cadre d'emploi Rédacteur	6	3	3
Cadre d'emploi Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	6	3	3
Cadre d'emploi Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	7	3	4
Cadre d'emploi Adjoint administratif	6	5	1
TOTAL	33	14	19
<i>Filière technique</i>			
Cadre d'emploi Ingénieur principal	1	-	1
Cadre d'emploi Ingénieur	1	-	1
Cadre d'emploi Technicien principal 1 ^{ère} classe	2	-	2
Cadre d'emploi Technicien principal 2 ^{ème} classe	3	1	2
Cadre d'emploi Technicien	3	-	3
Cadre d'emploi Agent de maîtrise principal	14	13	1
Cadre d'emploi Agent de maîtrise	12	7	5
Cadre d'emploi Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	6	2	4
Cadre d'emploi Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	15	9	6
Cadre d'emploi Adjoint technique	30	21	9
TOTAL	87	53	34

<i>Filière culturelle (patrimoine et bibliothèques)</i>			
Cadre d'emploi Bibliothécaire	1	1	-
Cadre d'emploi Assistant territorial principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1 ^{ère} classe	1	1	-
Cadre d'emploi Assistant territorial principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 ^{ème} classe	1	-	1
Cadre d'emploi Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2	-	2
Cadre d'emploi Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	4	3	1
Cadre d'emploi Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	3	1	2
Cadre d'emploi Adjoint du patrimoine	4	-	4
TOTAL	16	6	10

<i>Filière sportive</i>			
Cadre d'emploi Educateur activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	1	1	-
Cadre d'emploi Educateur activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	1	1	-
Cadre d'emploi Educateur activités physiques et sportives	1	-	1
TOTAL	3	2	1
<i>Filière sanitaire et sociale</i>			
Cadre d'emploi Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	7	6	1
Cadre d'emploi Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	6	-	6
TOTAL	13	6	7
<i>Filière police municipale</i>			
Cadre d'emploi Chef de service de police municipale	1	-	1
Cadre d'emploi Brigadier-chef principal	7	6	1
Cadre d'emploi Gardien-Brigadier	4	1	3
TOTAL	12	7	5
<i>Filière animation</i>			
Cadre d'emploi Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	-
Cadre d'emploi Animateur principal de 2 ^{ème} classe	3	2	1
Cadre d'emploi Animateur	3	-	3
Cadre d'emploi Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	-	1
Cadre d'emploi Adjoint d'animation	5	-	5
TOTAL	13	3	10

TOTAL	178	92	86
--------------	------------	-----------	-----------

PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET :

GRADE	EFFECTIF	POURVU	NON POURVU
<i>Filière administrative</i>			
Cadre d'emploi Adjoint administratif 14/35 ^{ème}	1	-	1
TOTAL	1	0	1
<i>Filière technique</i>			
Cadre d'emploi Adjoint technique 14/35 ^{ème}	1	-	1
Cadre d'emploi Adjoint technique 13/35 ^{ème}	1	-	1
Cadre d'emploi Adjoint technique 12/35 ^{ème}	1	-	1
TOTAL	3	0	3

<i>Filière animation</i>			
Cadre d'emploi Animateur 12/35 ^{ème}	1	-	1
Cadre d'emploi Adjoint d'animation 29/35 ^{ème}	1	-	1
Cadre d'emploi Adjoint d'animation 25/35 ^{ème}	1	-	1
TOTAL	3	0	3

TOTAL 7 0 7

PERSONNEL EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE A TEMPS NON COMPLET :

GRADE	EFFECTIF	POURVU	NON POURVU
<i>Filière culturelle d'enseignement artistique</i>			
Cadre d'emploi Assistant d'enseignement artistique à raison de 4.5/20 ^{ème}	1	-	1
TOTAL	1	0	1

TOTAL 1 0 1

PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET :

GRADE	EFFECTIF	POURVU	NON POURVU
Agent contractuel de droit public pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou pour remplacer un titulaire momentanément absent	20	6	14
Collaborateur de Cabinet	1	-	1
Agent contractuel de droit public pour mener à bien un projet (identifié en application de l'article 3 II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)	1	1	-
TOTAL	22	7	15

TOTAL 22 7 15

PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET :

GRADE	EFFECTIF	POURVU	NON POURVU
Agent contractuel de droit public pour dispenser des cours d'enseignement musical aux écoles primaire et maternelle	2	1	1
Agent contractuel de droit public pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou pour remplacer un titulaire momentanément absent	6	1	5
TOTAL	8	2	6

TOTAL	8	2	6
--------------	----------	----------	----------

PERSONNEL EN CDD A TEMPS NON COMPLET :

GRADE	EFFECTIF	POURVU	NON POURVU
<i>Filière animation</i>			
Cadre d'emploi Animateur à raison de 12/35 ^{ème} (en CDD pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire)	1	-	1
TOTAL	1	0	1

TOTAL	1	0	1
--------------	----------	----------	----------

TOTAL GENERAL	216	101	115
----------------------	------------	------------	------------